



ARRÊTÉ N° 2021/200

Objet : Interdiction de circulation – Modification des branchements d'eau potable – Rue de Normandie

Le Maire de la Commune,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles 411 et suivants et R414.14,

Vu l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Vu l'arrêté Interministériel du 7 juin 1977 approuvant le Livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande de travaux en date du 19 octobre 2021 de l'entreprise Garczynski Traploir pour le compte du Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région Mancelle,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et du personnel de chantier pendant les travaux de modification de branchements d'eau potable rue de Normandie

ARRÊTE :

Article 1

A compter du 28 octobre 2021 et pendant toute la durée des travaux de modification de branchements d'eau potable, il sera nécessaire d'interdire la circulation et le stationnement Rue de Normandie.

Article 2

Une déviation sera mise en place par la rue d'Anjou.

Toutes les dispositions seront prises pour faciliter l'accès des riverains, des services (La Poste, Ordures ménagères) et des secours.

Article 3

La signalisation réglementaire sera fournie, mise en place, entretenue et retirée par l'entreprise Garczynski Traploir Infras Sarthe route d'Alençon Le Mans, en charge des travaux

Article 4

Le présent arrêté sera affiché de part et d'autre du chantier et sera publié dans la Commune de Saint Pavace.

Article 5

M. le Maire, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Savigné l'Evêque, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à St Pavace, le 20 octobre 2021

**Le Maire
Christian BONIFAIT**

